

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01707

Numéro SIREN : 848 322 277

Nom ou dénomination : AAKISAN

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2024 sous le numéro de dépôt 17544

Le 09 avril 2024 à 17 h 00

Au siège social 3 rue Henri Martin 92100 Boulogne Billancourt

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 09 avril 2024

Les associés de la société AAKISAN, SARL, au capital de 3.000 euros, inscrite au R.C.S. de Nanterre sous le numéro n° 848 322 277, et ayant son siège social 3 rue Henri Martin 92100 Boulogne Billancourt, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur SATHASIVAM Janarthan, né le 17 juin 1984 à Kayts au Sri Lanka, de nationalité Sri Lankaise, demeurant au 28 allée Marie 93360 Neuilly Plaisance, titulaire de 40 parts

Monsieur SATHASIVAM Nishanthan, né le 13 janvier 1990 à Jaffna au Sri Lanka de nationalité Sri Lankaise, demeurant au 28 allée Marie 93360 Neuilly Plaisance, titulaire de 30 parts.

Monsieur SATHASIVAM Senthilkumaran, né le 22 octobre 1981 à Manipay au Sri Lanka, de nationalité Sri Lankaise, demeurant 40 avenue du Général de Gaulle 93330 Neuilly Sur Marne, titulaire de 30 parts.

Total 100 parts

Les actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur SATHASIVAM Janarthan préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Gérant rappelle que les actionnaires sont présents à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant,
- Désignation du nouveau Gérant,

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport de la présidence,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par le Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux actionnaires et tenus à sa disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur la demande des actionnaires, leur donne acte de leurs déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.



Première résolution – Démission du Gérant

Le gérant présente à l'assemblée la lettre de démission de **Monsieur SATHASIVAM Janarthan**, de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

L'assemblée prend acte de la démission du Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Nomination du nouveau Gérant

Les associés décident de nommer **Monsieur SATHASIVAM Senthilkumaran** aux fonctions de Gérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Boulogne Billancourt, en quatre exemplaires originaux de deux pages, le 09 avril 2024

Monsieur SATHASIVAM Janarthan



Monsieur SATHASIVAM Nishanthan



Monsieur SATHASIVAM Senthilkumaran

